

Saint-Genis-des-Fontaines, le 8 avril 2026

Arrêté de Monsieur le Maire n° 69/2026

Le Maire de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines,

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et L2213-6 ;
Vu l'arrêté 29-91 du 12 Avril, réglementant la circulation et le stationnement dans la Commune ;

Vu la demande d'autorisation de stationnement reçue en Mairie le 8 avril 2026 d'Enedis pour des travaux de peinture sur câbles, aux abords du 32 avenue des Albères et sur la place de la République à Saint-Genis-des-Fontaines (66740), le lundi 13 avril 2026 de 8h à 12h ;

ARRÊTE

Article 1 : Enedis est autorisé à stationner lundi 13 avril 2026 de 8h à 12h, aux abords du 32 avenue des Albères et sur la place de la République à Saint-Genis-des-Fontaines (66740) pour effectuer les travaux ci-dessous mentionnés.

Article 2 : Le stationnement sera interdit avenue des Albères et autour de la place de la République, le lundi 13 avril 2026 de 8h à 12h.

Article 3 : L'avenue des Albères sera interdite à la circulation de l'embranchement avec la rue des Villas jusqu'à l'embranchement avec la rue Jean Jaurès.

Article 4 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 5 : Monsieur le Secrétaire général, le chef de police municipale et toutes les forces de police ou de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, Jean-Claude ROYO



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.

Hôtel de ville
1 avenue Olympe de Gouges
66 740 SAINT-GENIS-DES-FONTAINES

